

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10811**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Licence : Licence Arts, Lettres Langues / Sciences Humaines et Sociales Mention : Communication et Arts du spectacle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 133 Musique, arts du spectacle, 320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Produire des textes permettant d'appréhender œuvres dramatiques, spectacles ou événements médiatiques et de les faire connaître et comprendre d'un public varié.
- Organiser un programme d'activités prenant en compte une progression pédagogique, d'animer les activités, de faire acquérir et développer les bases des arts du spectacle, d'assurer les tâches matérielles de préparation et de logistique, d'évaluer les acquis et les résultats, d'être imaginatif et créatif, de travailler en concertation et en complémentarité avec une équipe.
- Analyser des spectacles relevant des arts scéniques (théâtre, danse, théâtre-danse, marionnettes, performances, etc.)
- Entretenir et développer un réseau de relations professionnelles, hiérarchiser les informations selon leur importance et leur urgence, argumenter, réfuter, convaincre, dialoguer avec des interlocuteurs variés, imaginer des produits d'information adaptés aux situations, et évaluer les retombées des actions de communication
- Mettre en œuvre des actions de communication efficaces, assurer les contacts avec les interlocuteurs, produire des documents de synthèses, gérer les activités matérielles, les dossiers administratifs (fichier de relations...)
- Recueillir (au moyen d'entretiens, réunions, enquêtes, reportages...), vérifier et sélectionner les informations actualisées relatives à la vie d'une entreprise, pour les diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur
  - Maîtrise des principes de la création scénique, de la médiation et de communication
- Maîtrise de la compréhension des circuits de création, de production et de diffusion
- Maîtrise des principales théories d'analyse des discours et des récits adaptés aux productions culturelles, scéniques et médiatiques.
- Capacité à sélectionner des objets culturels ou médiatiques et d'accompagner des structures publiques ou privées dans leur choix
- Capacité à définir des thèmes d'études ou de recherches en arts du spectacle, et en sciences de l'information et de la communication
- Savoir rassembler et analyser la documentation disponible, consulter les experts éventuels et les personnalités compétentes
- Savoir construire la méthodologie et délimiter le champ d'investigation
- Savoir recueillir les données de terrain et les traiter à l'aide d'outils scientifiques - Savoir analyser et interpréter les résultats dans une perspective d'explication théorique
- Savoir rédiger un mémoire et divers types de publications (rapports d'étude, notes de synthèse, articles, critique de spectacle, tout document de présentation de produits culturels...)
- Savoir organiser un plan de communication interne et externe et assister ou remplacer des chargés de communication
- Capacité à valoriser les connaissances générales acquises dans le domaine des arts du spectacle et de la communication
- Capacité à produire des textes permettant d'appréhender spectacles, œuvres dramatiques, documents ou campagnes de communication

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Métiers de la communication
- Métiers du spectacle vivant
- Métiers de la presse écrite et audiovisuelle- Métiers de la communication culturelle (relations publiques, communication dans des institutions culturelles)
- Métiers du livre et de la promotion de l'écrit
- Métiers de l'édition théâtrale
  - Responsable- adjoint de communication (interne et externe), adjoint chargé de production dans des télévisions et des radios locales, régionales ou nationales, des sociétés de production cinéma et vidéo, des entreprises de presse écrite, des entreprises du secteur culturel (théâtres)- Responsable-adjoint de l'organisation de festivals et autres manifestations culturelles
- Dramaturge, assistant-metteur en scène, animateur culturel, assistant territorial d'enseignement artistique, assistant du chargé de relations publiques (théâtres, centres culturels), assistant du chargé de programmation (festivals)
- Entrepreneur de spectacles- Enseignant vacataire dans le domaine des arts du spectacle, de l'information et de la communication, de la littérature et des théories et pratiques de l'image

## **Codes des fiches ROME les plus proches :**

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1103 : Communication

E1105 : Coordination d'édition

## **Modalités d'accès à cette certification**

### **Descriptif des composantes de la certification :**

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES) : dossier à retirer au secrétariat du Département

-au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85) : contact Cellule VAE

-au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE) : contact Cellule VAE

Descriptif des composantes de la certification :

1er semestre

UE 1 : Arts du spectacle (10 ECTS)

Initiation à l'histoire des spectacles : 50 h

Culture visuelle I : 25 h

UE 2 : Communication (10 ECTS)

Histoire des techniques de communications : 25

Sémiologie de l'image et de l'écrit : 25 h

Socio-économie de la culture et de la communication : 25 h

UE 3 : Méthodologie (4 ECTS)

Méthodologie générale du travail universitaire et méthodologie des arts du spectacle (Initiation au commentaire de textes de théâtre ; initiation à l'analyse de spectacle)

Méthodologie générale du travail universitaire et méthodologie de la communication (expression écrite et oral, note de synthèse, argumentaire...)

UE 4 : Accompagnement projet et compétences transversales (6 ECTS)

Savoirs disciplinaires et compétences professionnelles : Champs de métier et découverte professionnelle (rencontres de professionnels., préparation du stage, travaux de groupes, perspectives métiers) (25h)

Compétences transversales :

Langue vivante (25h)

2e semestre

UE 5 Arts du spectacle (12 ECTS)

Pratique scénique : 50h

Histoire et théorie du jeu et des décors XIXe-XXe siècles : 25h

Culture visuelle II : 25 h

UE 6 Communication (12 ECTS)

Conception de documents communicationnels infographie, Analyse de documents médiatiques : 50h

Introduction aux SIC par les objets et les domaines

Institutions et politiques publiques culturelles

UE 7 Accompagnement projet et compétences transversales (6 ECTS)

- Champs de métier et projet professionnel (rencontres de professionnels, préparation du stage de L3, encadrement de projets et conception de dossiers et de projets, travaux de groupe) : 25h

-Compétences transversales : Langue :(25h)

LICENCE 2 : début de spécialisation au niveau des UE 9 et 13 (UE à choix)

3e semestre

UE 8 Arts du spectacle (8 ECTS)

Administration et gestion des activités du spectacle vivant (25h)

Culture visuelle III (Littérature et médias, 25h)

UE 9 Arts du spectacle (8 ECTS)

Dramaturgie et théâtre antique ; Initiation aux théâtres orientaux (Inde, Chine, Japon...) (50h)

OU

UE 9 Communication (8ECTS)

Introduction à la communication politique et à la communication des organisations (50h)

UE 10 Communication (8 ECTS)

Etude des publics du spectacle vivant (25h)

Genres et médias (25h)

UE 11 : Accompagnement projet et compétences transversales (6 ECTS)

Accompagnement projet (25h)

Compétences transversales : Langue (25h)

4e semestre

UE 12 Arts du spectacle (8 ECTS)

Dramaturgie et scène contemporaines (25h)

Culture visuelle moderne et contemporaine (25h)

UE 13 Arts du spectacle (si majeure Arts du spectacle) (8 ECTS)

Pratique scénique (75 h)

OU

UE 13 Communication (si majeure Communication) (8 ECTS)

Socio-économie de la culture et de la communication (approfondissement, 25h)

Médias, médiations, médiateurs (arts, culture, sciences et éducation, 25h)

UE 14 Communication (8 ECTS)

Analyse de l'information journalistique (25h)

Analyse cinématographique (25h)

UE 15 Accompagnement projet et compétences transversales

-Accompagnement projet (25h)

-Compétences transversales : Langue (25h)

LICENCE 3 : choix entre Licence 3 Arts du spectacle/Etudes théâtrales (portée par Université de Toulouse-Le Mirail) et Licence 3 Information-Communication (portée par Université Paul Sabatier)

A. Licence 3 Arts du spectacle/Etudes théâtrales

5e semestre

UE 16 Dramaturgie européenne au XIXe et XXe siècles (50h) (8 ECTS)

UE 17 Jeu et mise en scène (75h) (8 ECTS)

UE 18 Histoire et esthétique du théâtre européen (50h) (8 ECTS)

UE 19 Accompagnement projet et langues (50h) (6 ECTS)

6e semestre

UE 20 Frontières du théâtre (marionnettes et danse) (50h) (8 ECTS)

UE 21 Jeu et analyse du jeu (75h) (8 ECTS)

UE 22 Théorie et esthétique de la mise en scène au 20ème siècle (50h) (8 ECTS)

UE 23 Accompagnement projet et langue (50h) (6 ECTS)

B. Licence 3 Information-Communication (portée par Université Paul Sabatier) :

5e semestre

UE 16 Savoirs fondamentaux (114h) (15 ECTS)

UE 17 Savoirs et pratiques professionnels (98h) (15 ECTS)

6e semestre

UE 18 Enseignements fondamentaux (115h) (15 ECTS)

UE 19 Langages (84 h) (9 ECTS)

UE 20 Stage (6 semaines) (6 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Co-habilitation avec l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier Partenariat avec l'Université Toulouse 1 Capitole Accords avec l'Université de Louvain-La Neuve, Durham University, DAMU (Prague), Université de Gênes, Conservatoire d'Ankara	

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 portant création du diplôme national de Licence, publié au JO du 30/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse – Le Mirail, 5 allées A. Machado, 31058 Toulouse Cedex 09

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse - Le Mirail (L1/L2, et L3 Arts du spectacle)

Université Paul Sabatier (L3 Information-Communication)

Université Toulouse 1 Capitole

##### Historique de la certification :

Cette licence fait suite au L3 Arts du spectacle/Etudes théâtrales mise en place à la rentrée 2001 (Toulouse 2), ainsi qu'au L3 Information-Communication (porté par Toulouse 3). Elle offre un L1 et L2 communs auxquels s'adosent les deux L3 mentionnés.